

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 27 septembre 2021**

Délibération N°3 du 27 septembre 2021

Date de convocation
21.09.21

Etaient présents : (14)

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjointes,
Pascal Ancelot, Agnès Corruble, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé,
Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 23

Etaient Excusés : (9)

Benoit Boudet ayant donné délégation à Michel Ménager, Emmanuelle Duplessis Yaha
ayant donné délégation à Carole Dufils, Patrick Jouen ayant donné délégation à
Christine Delcroix, Mickaël Lefevre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Julien
Ménard ayant donné délégation à Agnès Corruble, Isabelle Normand ayant donné
délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique
Obin, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul, Guy Sénécal ayant
donné délégation à Arlette Vivet.

Secrétaire de séance : Véronique Obin

Budget communal
Mise en non-valeur
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Véronique Obin, Conseillère Municipale

Informe le conseil municipal que le trésor public a adressé à la commune une demande
d'admission en non-valeur d'un titre de paiement de 25,00 €.

Ce titre de paiement, référencé T-259, concerne une poursuite sans effet auprès d'un
particulier.

Compte-tenu de la date de la créance, expose au conseil municipal, tout en prenant en
compte que les démarches de recouvrement possibles sont inférieures au seuil de
recouvrement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

✓ accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur présentée par le trésor public

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

